



Conseil Départemental de l'Isère

Septembre

BULLETIN ORDINAL N°29

2016

EDITORIAL

Page 1

- Editorial

Page 2

- Déroulé de l'activité du CDOMK 38
- La soirée thématique du 12/12/2016 sur la recherche en kinésithérapie
- Radicalisation et déontologie des Kinés

Page 3

- Déroulé de l'activité du CDOMK 38 (suite et fin)
- La problématique des « IK Montagne »
- Questionnaire en lien

Page 4

- Billet d'humeur

En cette rentrée 2016, une génération de futurs professionnels va expérimenter les études de masso-kinésithérapie via un **cursus intégralement universitaire**, plus long, visant à valider un niveau **Master**. L'avenir de la profession doit aussi se construire et se réfléchir sur la base de ces grandes modifications, la création d'une commission nationale dédiée au **développement de la recherche**, et la mise en valeur des compétences scientifiques des masseur-kinésithérapeutes, est le reflet d'une volonté de souligner les multiples compétences qui sont perçues, mais encore insuffisamment valorisées, dans l'exercice de notre art au quotidien.

Pour prendre le virage que nous impose l'évolution des coûts en santé et l'émergence des nouvelles professions, nous sommes convaincus que **l'expertise clinique et la mise en avant de nos compétences**, comme à travers les services rendus à notre public, sera un des éléments moteurs de notre évolution positive, au regard des autres acteurs.

A l'échelle de notre département nous avons souhaité valoriser ces compétences en proposant une soirée à thème offrant un débat sur la recherche en kinésithérapie.

Néanmoins dans la pratique quotidienne, notre département est aussi représentatif d'une couverture en santé variée et propose de nombreux types d'exercices.

Les difficultés, propres à notre **géographie et topographie**, interrogent cette offre sur certains territoires, **l'enquête évoquée** dans ce bulletin vise à clarifier la réalité de chacun.

Chaque professionnel peut être témoin de difficultés, par rapports aux mouvements émergents de radicalisation, qui remettent en question nos valeurs et notre sécurité nationale. Chaque citoyen se doit d'être vigilant et la volonté du Conseil National de l'Ordre de favoriser les liens vers les recommandations sur la conduite à tenir est **le reflet de ce rôle qui est aussi le nôtre**.

A la lumière de ce qui a été évoqué, en cette rentrée 2016 où l'on sent une certaine effervescence, nous souhaitons à chacun d'entre vous, même si nous ne sommes pas en période de vœux, de poursuivre pleinement et sereinement son exercice professionnel.

Véronique VION GENOVESE
Vice-Présidente

EDITION :

CDOMK 38

Adresse du Site :

www.isere.odremk.fr

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
Immeuble Boréal – 27 rue René Cassin – 38120 SAINT-EGREVE Tél : 04 76 47 10 94

Site : <http://www.isere.odremk.fr> / e-mail : cdo38@odremk.fr

**REALISE DEPUIS LE
BULLETIN
PRECEDENT**

JUILLET 2016 :

Mercredi 13 juillet :

Rencontre d'1 MK par 2 élus dans le cadre de la maîtrise de la langue française en lien avec l'inscription au tableau

Mercredi 20 juillet :

Rencontre par 3 élus d'un patient dans le cadre d'une plainte intéressant un MK

AOUT 2016 :

Mercredi 24 :

Rencontre d'1 MK par 2 élus dans le cadre de la maîtrise de la langue française en lien avec l'inscription au tableau

Lundi 29 :

Réunion du Bureau du CDOMK 38

SEPTEMBRE 2016 :

Lundi 05 :

Réunion de 3 élus du Bureau pour préparer le budget 2017

Mercredi 07 :

Rencontre d'1 MK par 2 élus dans le cadre de la maîtrise de la langue française en lien avec l'inscription au tableau

Jedi 08 :

Présence du président du CDOMK 38 à la journée internationale de la physiothérapie à Paris

Lundi 12 :

Réunion du Bureau du CDOMK 38

Mardi 13 :

Présence du Président du CDOMK 38 à une rencontre entre pneumologues et masseurs-kinésithérapeutes à l'école de kinésithérapie de Grenoble

Mardi 20 :

Réunion du CDOMK 38 en séance plénière

Mercredi 28 :

Audience de conciliation entre patient et MK en présence de 3 élus

A VENIR

OCTOBRE 2016 :

Mercredi 05 :

Rencontre entre 2 MK pour résolution amiable de conflit en présence de 2 élus

Mercredi 26 :

Rencontre entre plusieurs MK pour résolution amiable de conflit

NOVEMBRE 2016 :

Lundi 14 :

Réunion du Bureau du CDOMK 38

DECEMBRE 2016 :

SOIREE THEMATIQUE « La recherche en kiné ... une arnaque ? »

En 2015, le CDOMK 38 avait inauguré *ses soirées thématiques* avec un ensemble de questions précises portant sur les contrats, la définition de la profession avant la loi de janvier 2016 et la formation continue.

Nous continuons cette année avec une thématique axée autour de la recherche, avec l'intitulé de la soirée « LA RECHERCHE EN KINE ... UNE ARNAQUE ? ».

Seront présents Mrs Vincent GIROD, Jean-Jacques LEMPEREUR, Paul PAVAN et Nicolas PINSAULT, ainsi que les élus de la commission en charge de la soirée, gage de sérieux et de qualité. L'ensemble des membres du CDOMK 38 présents seront également en capacité de répondre aux interrogations nombreuses que tous les masseurs-kinésithérapeutes peuvent se poser sur ce vaste sujet.

Il est à nouveau précisé qu'il faut se rapprocher du secrétariat du CDOMK 38 (cdo38@ordremk.fr ou au 04 76 47 10 94) pour aviser de votre présence, évidemment pour des raisons d'organisation.

La soirée aura lieu à l'école de kinésithérapie de Grenoble le **mercredi 12 octobre 2016 à 20H00**.

Véronique VION GENOVESE

Responsable de la commission « Exercice illégal et Promotion de l'exercice » du CDOMK 38

RADICALISATION : DEVOIR DEONTOLOGIQUE DU KINE !

Alors que notre pays est confronté à des menaces graves, avec en parallèle certains développements liés à une partie de nos concitoyens qui se **radicalisent**, certains de manière violente et/ou extrémiste, le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes a émis une **circulaire sur ce sujet**.

Il est essentiel que votre Conseil Départemental se fasse **le relais de cette circulaire**, afin que vous ne soyez pas désarmé en cas de rencontre de cette problématique durant votre exercice professionnel.

Après quelques explications sur ce qui revêt de la radicalisation des individus, la circulaire apporte des précisions sur les textes législatifs nécessaires à connaître. On distinguera par exemple la conduite à tenir selon qu'on soit confronté à un patient mineur ou majeur, le cadre juridique étant réellement différent dans un cas ou l'autre.

Plutôt que de développer ces éléments dans ce bulletin, les éléments essentiels de la circulaire se trouveront au niveau d'un article du site internet du CDOMK 38 (isere.odremk.fr, *article sur la radicalisation*).

Patrick GUILLOT

« IK Montagne » & Difficultés d'accès aux soins pour des patients

Lors du dernier bulletin, toujours présent sur le site internet du CDOMK 38, était évoqué le problème du risque réel d'inégalité d'accès aux soins en raison de règles de facturation des indemnités dans les zones « Montagne », cette inquiétude étant bien du ressort de l'Ordre. Pour autant, les solutions seront essentiellement conventionnelles, donc du ressort des syndicats : ces derniers n'ont pas nécessairement le moyen de joindre l'ensemble des professionnels du département, d'où l'idée d'un questionnaire via ce bulletin. Voici le questionnaire, envoyé également sous Word en pièce jointe :

QUESTIONNAIRE RELATIF AUX « IK Montagne » / INEGALITES D'ACCES AUX SOINS

1/ Le questionnaire étant anonyme, merci de préciser les éléments utiles sur un plan statistique :

a/ êtes-vous une femme un homme b/ Année de début d'exercice : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

c/ vous êtes âgé(e) de moins de 30 ans entre 30 & 40 ans entre 40 & 55 ans au-delà de 55 ans

d/ vous exercez à titre libéral salarié mixte [Si vous exercez à titre salarié, ne pas renseigner le reste du questionnaire, merci]

2/ Quel est votre lieu d'exercice libéral ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3/ Exercez-vous à domicile ? OUI NON, dans ce dernier cas, ne pas renseigner le reste du questionnaire et merci

4/ La problématique qui nous intéresse est que certains patients habitent en zone « montagne », alors qu'il n'y a pas de MK à proximité, sauf en zone « plaine », et que la facturation pour le MK ne peut se faire qu'en s'appuyant sur la localisation de son cabinet, soit en zone « plaine ». Ce qui a pour effet que certains MK feraient le choix de ne pas se rendre chez ces patients, d'autant que la perte de temps en déplacement peut être significative, créant de fait un défaut de soins, mais aussi une inégalité d'accès aux soins selon les différentes zones.

Avez-vous déjà rencontré cette problématique ? OUI NON

5/ Quelle(s) pratique(s) vous semble(nt) souhaitable(s) ? Quelle(s) pratique(s) avez-vous effectuée(s) ?

Souhaitable ou envisagé	Choix des Pratique(s) [plusieurs réponses possibles] (répondez « OUI » dans les colonnes à gauche et à droite)	Réalisé / effectué
<input type="checkbox"/>	Pas de déplacement en zone « Montagne »	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Réduction de la fréquence de visite en zone « Montagne »	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Déplacement sélectif avec priorisation (*)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Avec une facturation en zone « Plaine » & zone « Montagne »	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Avec une facturation en « totalement zone Plaine »	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Avec une facturation en « totalement zone Montagne »	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Avec un dépassement d'honoraire (**)	<input type="checkbox"/>

(*) : quels en sont les critères ? ; Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

(**) : de quel ordre pour le dépassement ? ; Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6/ Si vous ne vous déplacez pas en zone « montagne » ou que vous diminuez la fréquence des visites, un(e) autre MK est-il(elle) sollicité(e) ? OUI NON

7/ Quelle est la fréquence de vos actes à domicile ?

de 1 à 3/jour de 3 à 6/jour plus de 6/jour exclusivement à domicile

8/ Indiquez les proportions respectives (en %) entre « IK plaine » & « IK montagne » que vous pratiquez :

zone « Montagne »	zone « Plaine »
<input type="text"/>	<input type="text"/>

9/ Quelles sont les distances (en kms) que vous pratiquez entre votre cabinet et le lieu du soin à domicile ?

En ZONE « PLAINE »			En ZONE « MONTAGNE »		
au minimum	au maximum	en moyenne	au minimum	au maximum	en moyenne
<input type="text"/>					

10/ Quelles sont vos attentes (plusieurs réponses possibles en inscrivant une croix) ? Certaines des réponses seront transmises aux syndicats.

<input type="checkbox"/> Transmission du sujet du CDOMK 38 vers les syndicats	<input type="checkbox"/> Revalorisation de l'acte à domicile
<input type="checkbox"/> Redéfinition des secteurs « Montagne » & « Plaine »	<input type="checkbox"/> Revalorisation spécifique de l'indemnité forfaitaire
<input type="checkbox"/> Redéfinition de l'application liée au MK le plus proche	<input type="checkbox"/> Revalorisation spécifique de l'indemnité kilométrique

Merci d'avoir pris un peu de temps pour remplir ce questionnaire.

Vous pouvez, soit remplir le fichier Word en pièce jointe, soit imprimer cette page pour y apporter vos réponses, avant de la scanner ; puis votre réponse est adressée au secrétariat du CDOMK 38 (cdo38@ordremk.fr).

Le Bureau du CDOMK 38

BILLET D'HUMEUR

A travers ses missions depuis sa création, l'Ordre a assis sa qualité d'instance professionnelle et fait partie des interlocuteurs sur notre territoire de santé. Le développement des liens entre les différents acteurs de santé, visant à harmoniser le parcours de soin de chaque patient, passe par la nécessité de coopérations nouvelles qui se développent sur notre département et auxquelles nous sommes tous invités.

L'ordre ayant déjà fêté ses dix ans d'exercice, les conseils départementaux et régionaux ont acquis maintenant une expertise dans de nombreux domaines, comme la relecture des contrats pour viser leur conformité, les commissions entraide, les entrevues pour concertation, les réponses aux demandes spécifiques de confrères et consœurs, quel que soit le mode d'activité, et le cas échéant la constitution de dossier vers les chambres disciplinaires.

Le CDOMK 38, reconnu pour son dynamisme sur le plan national, est maintenant une ressource identifiée pour chacun des professionnels de notre département. L'éthique et la déontologie étant toujours les fondements de chacune de nos actions. Qu'il s'agisse d'aider les masseur-kinésithérapeute dans leur pratique, de les soutenir dans les moments difficiles, le CDOMK 38 a toujours eu à cœur de maintenir cette bienveillance nécessaire au lien entre tous les professionnels quel que soit leur exercice.

Chacun d'entre nous dans l'exercice de son art est un témoin pour les usagers des nombreuses compétences qui s'offrent au public et peut compter sur l'aide des élus du CDOMK38.

Notre département, comme d'autres sur le territoire, s'ouvre à nos confrères et consœurs issus de nombreux pays, les formations si elles restent validées pour exercer sur le territoire, ne sont pas les mêmes, la mise en commun de nos savoir doit permettre de garantir cette qualité des soins, pour maintenir notre plein exercice dans notre système de soins.

Les prochaines élections des conseils en 2017, mettant en œuvre la parité, seront probablement l'occasion d'une refonte de la répartition des sièges départementaux et régionaux, chacun peut prendre part à la poursuite du travail réalisé ces dix dernières années, en répondant à l'appel de candidatures qui sera fait et se faisant le garant des valeurs qui ont fait exister notre Ordre depuis 2006.

Véronique VION GENOVESE
Vice-Présidente

Le prochain bulletin fera une place conséquente à une modalité nouvelle concernant nos consœurs et confrères salariés. En effet, la loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoire) de juillet 2009 a « accouché » d'un décret d'application le 5 juin 2016 prévoyant l'inscription provisoire des masseurs-kinésithérapeutes salariés.

Concrètement, la démarche s'appuie sur la communication de liste de salariés par leurs employeurs, l'inscription provisoire par le CDOMK 38 et l'inscription définitive après que le professionnel a communiqué un certain nombre de pièces.